## De l'eau de pluie pour abreuver le bétail dans le causse Méjean

Dossier de<br/>
de /> la rédaction de H2o March 2024

Le 31 janvier, l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil départemental de la Lozère, la Chambre d'agriculture 48 (Lozère) et la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes ont signé un protocole d'accord "‰conomie e efficience de la distribution en eau potable sur le causse Méjean", un projet collectif crucial pour sécuriser l'accès à la ressource en eau sur ce territoire sensible.

En LozÃ"re, sur le causse Méjean, les tensions sur le réseau de distribution d'eau potable sont récurrentes, notamment en période estivale. En 2022, la Communauté de communes Gorges Causses Cévenne a dû faire face à une situation de crise inédite et avoir recours à du citernage durant plusieurs semaines pour éviter des ruptures d'alimentation en eau potable. Dans un contexte de changement climatique, ces tensions et crises de l'eau vont devenir plus fréquentes et s'intensifier. Dans ces périodes difficiles, l'abreuvement du bétail et notamment celui des emblématiques brebis du causse s'ajoute à la consommation accrue de la population locale révélant un double enjeu d'économie et de partage de l'eau. C'est fort de ce constat que la communauté de communes a porté le projet collectif de réduction des besoins en eau potable des exploitations agricoles, avec le soutien de la chambre d'agriculture. La substitution des besoins d'abreuvement des troupeaux par des eaux de toiture s'est imposée comme une solution pérenne et s'inscrit dans une stratégie plus globale de sobriété. 36 exploitations agricoles vont réduire leurs consommations en eau potable, en récupérant des eaux de pluie sur les toitures des bâtiments d'élevage pour l'abreuvement de leurs cheptels. Ce sont plus de la moitié des exploitations du causse Méjean qui se sont portées volontaires.

Adour-Garonne